

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 11/2025 – Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du conseil municipal l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2024, conformément aux présentations du Compte de gestion et du Compte administratif.

Par délibération précédente, le conseil municipal a validé le Compte administratif de l'exercice 2024.

Conformément à la nomenclature M57, le résultat de l'année n-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du vote du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés, soit lors du budget supplémentaire s'ils l'ont été postérieurement.

L'exécution du budget 2024 présente le résultat suivant :

- En fonctionnement, avant report : un excédent de 1 660 043.70 €
- En investissement, avant report : un déficit de 586 923.22 €

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de 2 544 339.25 €,
- En investissement : un déficit de 38 580.33 €.

Les restes à réaliser se montent à :

- En dépenses : - 179 379.98 €
- En recettes : 61 799.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 660 043,70 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 884 295,55 €
C/ Résultat de fonctionnement = A + B	+ 2 544 339,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 38 580,33 €
D 001 (besoin de financement)	- 38 580,33 €
R 001 (excédent de financement)	-
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 117 580,65 €
Besoin de financement = F = D + E	- 156 160,98 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves au 1068 en investissement	+ 156 160,98 €
Report en exploitation au 002	+ 2 388 178,27 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBBOAH

